

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la transition écologique

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 10/09/2020

portant commissionnement et cessation de fonction de fonctionnaires et agents chargés de fonctions de police judiciaire au titre du code de l'environnement, catégorie eau et nature

NOR : TREL2020862A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique et solidaire en date du 10/09/2020, les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés pour exercer des missions de police judiciaire, selon leurs attributions et zones géographiques respectives :

Prénom Nom	Service d'affectation	Attributions*	Zone de commissionnement
Véronique COLMANT	DDTM 30 - Gard	Eau et pêche en eau douce	Gard (30)

*Les attributions relatives à l'eau, à la nature et aux sites donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues au 1° du II de l'article L.172-1 et au chapitre VIII du titre I du livre II du code de l'environnement.

Les attributions relatives à l'eau et la pêche en eau douce donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, aux chapitres Ier à VII du titre Ier du livre II, au titre III du livre IV et au titre VI du livre V du code de l'environnement.

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

Le commissionnement des agents dont la liste suit est abrogé :

Prénom Nom	Service d'affectation	Zone de commissionnement	A compter du
Christian PLISSON	PNP Parc national des Pyrénées	Parc national des Pyrénées et territoire des communes ayant vocation à en faire partie et des réserves naturelles dont la gestion est confiée à l'organisme chargé de ce parc	31/07/2020